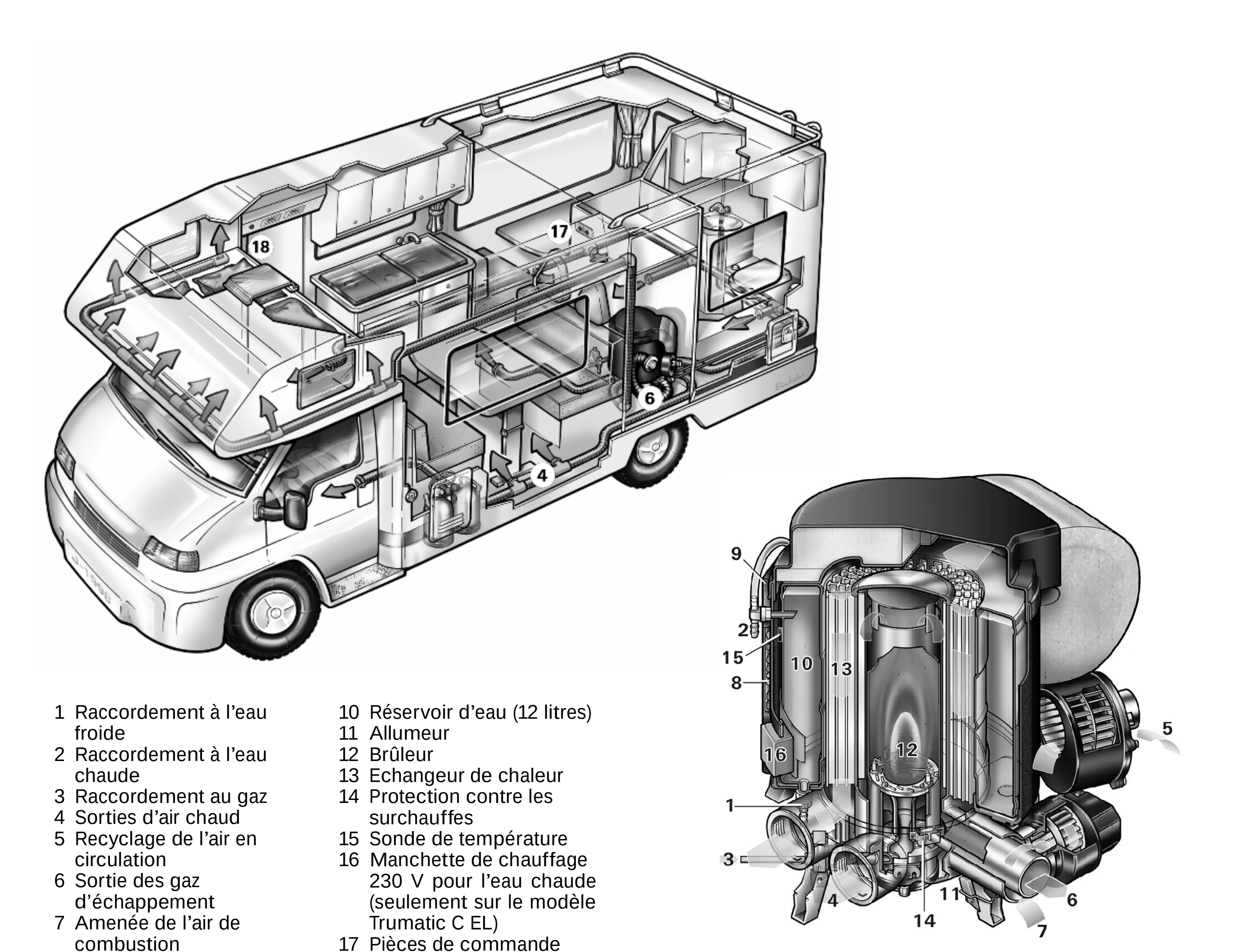


1 Raccordement à l’eau froide
2 Raccordement à l’eau chaude
3 Raccordement au gaz
4 Sorties d’air chaud
5 Recyclage de l’air en circulation
6 Sortie des gaz d’échappement
7 Amenée de l’air de combustion
8 Unité de commande électronique
9 Couvercle de protection pour les câbles de raccordement
10 Réservoir d’eau (12 litres)
11 Allumeur
12 Brûleur
13 Echangeur de chaleur
14 Protection contre les surchauffes
15 Sonde de température
16 Manchette de chauffage 230 V pour l’eau chaude (seulement sur le modèle Trumatic C EL)
17 Pièces de commande
18 Sonde de température ambiante

Description du fonctionnement

L’appareil Trumatic C est un chauffage à air chaud fonctionnant au gaz combustible liquéfié, avec un ballon d’eau chaude intégré (de contenance 12 litres). Le brûleur travaille avec l’assistance d’une soufflerie, ce qui assure un fonctionnement parfait, même pendant les déplacements.

En **mode d’exploitation hivernale** (chauffage et eau chaude), l’appareil sélectionne automatiquement le niveau de puissance nécessaire, en fonction de l’écart de température existant entre la température ambiante préréglée et la température ambiante réelle. Le modèle C 6002 possède trois niveaux de puissance (2000, 4000 et 6000 W), alors que le modèle C 4002 possède deux niveaux de puissance (2000 et 4000 W). Lorsque le ballon d’eau chaude est plein, l’eau est également chauffée automatiquement. La température de l‘eau dépend du mode de fonctionnement choisi et de la sortie de puissance de chauffe (**avec** ou **sans** contrôle de la température de l‘eau ou avec une installation d‘eau purgée).

Par principe, le fonctionnement du chauffage est toujours possible, sans aucune restriction, que cela soit avec ou sans eau.

En **mode d’exploitation estivale** (eau chaude uniquement), le préchauffage de l’eau est réalisé avec le niveau de puissance du brûleur le plus bas. Lorsque la température de l’eau souhaitée est atteinte, le brûleur se coupe et le voyant de contrôle jaune s’éteint.

Les appareils de chauffage Trumatic C EL disposent, en option, d’un dispositif de chauffage électrique 230 V (450 W/2 A) supplémentaire pour l’eau chaude.

Instructions d‘emploi importantes

1. Si la cheminée a été placée à proximité ou directement au-dessous d’une fenêtre à ouvrir, l’appareil doit être muni d’un dispositif de commutation autonome afin d’empêcher un fonctionnement lorsque la fenêtre est ouverte.

2. Contrôler régulièrement – en particulier après un long parcours – le bon état et le bon serrage des raccordements du double tuyau de chminée, de même que la fixation de l‘appareil et de la cheminée.

3. Après une déflagration (défaut d‘allumage), faire vérifier les conduits d‘évacuation des gaz brûlés par un spécialiste !

4. La cheminée d'évacuation des gaz brûlés et d'aspiration de l'air de combustion doit toujours être dégagée. La nettoyer des impuretés (neige, glace, feuilles mortes, etc.).

5. Le limitateur de température intégré coupe l'alimentation en gaz si l'appareil tend à devenir trop chaud. Pour cette raison, ne pas obstruer les sorties d'air chaud ni les orifices de recyclage de l'air ambiant.

6. La directive 2004/78/CE prescrit un dispositif d'arrêt de sécurité pour le chauffage des camping-cars pendant le trajet. Par sécurité, nous recommandons également le dispositif d'arrêt de sécurité pour le chauffage des caravanes pendant le trajet.

Le détendeur Truma SecuMotion satisfait cette exigence.

Si **aucun** détendeur Truma SecuMotion n'est installé, la bouteille à gaz doit être fermée pendant le trajet et des **étiquettes d'avertissement** doivent être posées dans le casier à bouteilles et à proximité de la pièce de commande.

7. Utiliser obligatoirement des pièces Truma originales pour tous travaux de maintenance ou de réparation.

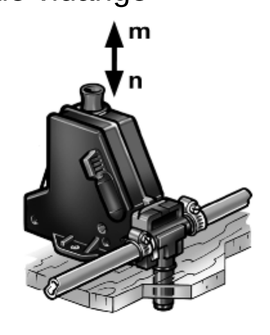
Mode d'emploi

Avant la mise en service, observer impérativement le mode d'emploi et les « Instructions d'emploi importantes » ! Il incombe au détenteur du véhicule de veiller à ce que l'appareil puisse être conduit de façon conforme.

L'équipementier ou le détenteur du véhicule est tenu d'apposer la plaque autocollante jaune jointe à l'appareil et portant les avertissements en un endroit bien visible de chaque utilisateur (par ex. sur la porte de la penderie). Le cas échéant, réclamer la plaque auprès de Truma.

Avant la première utilisation, veiller impérativement à bien rincer l'ensemble de l'alimentation en eau avec une eau pure chauffée. Quand il est hors-fonction, vidanger impérativement le chauffe-eau si l'on prévoit des gelées ! **Nous déclinons toute garantie pour dommages par gel !** De même, vidanger le chauffe-eau avant tous travaux de réparation ou de maintenance du véhicule (dans un atelier !), car hors courant, la soupape électrique de sûreté/de vidange s'ouvre automatiquement !

Soupape de sûreté/ de vidange



m = Bouton de commande « fermé »
n = Bouton de commande « vider »

La soupape de vidange est maintenue fermée par une bobine électrique. Pour ne pas soumettre la batterie à une charge inutile, il est recommandé d'ouvrir la soupape de vidange lorsque l'appareil n'est pas utilisé pendant un certain temps !

A des températures de la soupape de sûreté/de vidange inférieures à 4°C, l'eau contenue dans le chauffe-eau peut se vider d'ellemême quand l'appareil n'est pas en service (même en cas de panne) ! Pour éviter une perte d'eau, mettre l'appareil en route (mode hiver ou été) et refermer la soupape de décharge en tirant sur le bouton d'actionnement (position m).

Si le chauffage ne fonctionne pas, on ne peut refermer la soupape de sûreté/de vidange qu'à des températures supérieures à 8°C !

La tubulure de vidange de la soupape électrique de sûreté/de vidange doit être toujours maintenue exempte d'impuretés (neige mouillée, glace, feuilles mortes, etc.). **Nous déclinons toute garantie pour dommages par gel !**

Remplissage du chauffe-eau

1. Fermer la soupape de sûreté/de vidange en tirant le bouton de commande **vers le haut** (position m).

A des températures voisines de 8°C et en dessous, contacter **d'abord** le chauffage ou le chauffe-eau, pour que la soupape ne se rouvre pas !

2. Contacter le courant pour la pompe à eau (interrupteur principal ou interrupteur de la pompe).

3. Ouvrir les robinets d'eau chaude de la cuisine et de la salle d'eau (placer un mitigeur thermostatique ou à levier unique sur « chaud »). Maintenir les robinets ouverts jusqu'à remplissage du chauffe-eau par déplacement de l'air, et écoulement d'eau par les robinets.

Si on utilise seulement le circuit d'eau froide sans le chauffe-eau, ce dernier se remplit néanmoins d'eau. Pour éviter des dégâts dus au gel, il faut vidanger l'eau en actionnant la soupape de sûreté/de vidange, même si l'on n'a pas utilisé le chauffe-eau. Comme alternative, nous vous proposons de monter deux robinets d'arrêt résistants à l'eau chaude, avant le raccordement de l'eau froide et de l'eau chaude.

En cas de raccordement à une alimentation en eau centralisée (eau de ville ou de campagne), il faut intercaler un réducteur de pression empêchant que la pression dans le chauffe-eau dépasse 2,8 bar.

Vidange du chauffe-eau

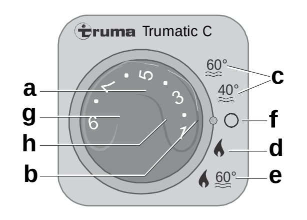
1. Couper le courant à la pompe à eau (interrupteur principal ou interrupteur de la pompe).

2. Ouvrir les robinets d‘eau chaude dans la cuisine et la salle d‘eau.

3. Ouvrir la soupape électrique de sûreté/de vidange en **enfonçant** le bouton de commande (position n).

Le ballon d’eau chaude est désormais vidé directement à l’extérieur par l’intermédiaire de la soupape de sûreté/soupape de décharge. Vérifier, en installant en dessous un seau adapté, que l’eau contenue dans le ballon parvient à s’écouler intégralement (12 litres). **Nous déclinons toute garantie pour dommages par gel !**

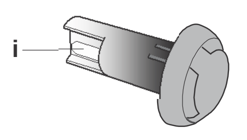
Fonctionnement au gaz (chauffage et eau chaude)



a = Bouton rotatif pour le réglage de la température ambiante (1 – 9)
b = Voyant de contrôle vert « Fonctionnement »
c = Mode d’exploitation estivale (température de l’eau 40°C ou 60°C)
d = Mode d’exploitation hivernale (chauffage **sans** température d‘eau contrôlée ou avec une installation d‘eau purgée)
e = Mode d’exploitation hivernale (chauffage **avec** température d‘eau contrôlée)
f = Interrupteur rotatif « Off »
g = Voyant de contrôle jaune « Phase de préchauffage du ballon d’eau chaude »
h = Voyant de contrôle rouge « Panne »

Si la commande s‘effectue par des boutons du véhicule, voir le mode d‘emploi du constructeur du véhicule.

Thermostat de température ambiante



i = Sonde de température ambiante

Pour mesurer la température ambiante, il y a, dans le véhicule, une sonde de température ambiante externe (i). La position de cette sonde est déterminée au cas par cas par le fabricant du véhicule, en fonction du type de véhicule. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le manuel d’instruction de votre véhicule.

Le réglage du thermostat au niveau de la pièce de commande (1 – 9) doit être déterminé, au cas par cas, en fonction des besoins en chaleur et du type de véhicule. Pour avoir une température ambiante moyenne d’environ 23°C, nous vous recommandons de régler le thermostat sur 6 – 8 environ.

Mis en service

1. Vérifier si la cheminée est dégagée. Retirer impérativement un cache éventuel, sur un bateau, ouvrir la cheminée de pont.

En hiver, il est recommandé d’utiliser, avec une cheminée de toit, la rallonge pour cheminée (voir Accessoires). Celle-ci doit être retirée pendant les déplacements. Pour faire passer la cheminée au travers d’un couvre-toit de caravane, il faut également utiliser une rallonge pour cheminée. Celle-ci doit être fixée au couvre-toit par l’intermédiaire d’anneaux de serrage (voir Accessoires).

2. Ouvrir le robinet de la bouteille de gaz et le robinet à fermeture rapide dans la conduite d‘alimentation en gaz.

Par principe, le fonctionnement du chauffage est toujours possible, sans aucune restriction, que cela soit avec ou sans eau.

Mode d’exploitation estivale (eau chaude uniquement)

Mettre l’interrupteur rotatif en mode d’exploitation estivale (c) 40°C ou 60°C.

Lorsque la température de l’eau préréglée (40°C ou 60°C) a été atteinte, le brûleur se coupe et le voyant de contrôle jaune (g) s’éteint.

Mode d’exploitation hivernale

Chauffage **avec** température d‘eau contrôlée

1. Mettre l’interrupteur rotatif en position de fonctionnement « e ».

2. Tourner le bouton rotatif (a) sur la position de thermostat souhaitée (1 – 9). La lampe témoin verte (b) est allumée et affiche la position de la température ambiante réglée.

L‘appareil choisit automatiquement le palier de puissance requis, en fonction de la différence de température entre la température ambiante réglée et la température présente. Lorsque la température ambiante préréglée sur la pièce de commande ést atteinte, le brûleur revient sur son niveau de puissance le plus bas et il va chauffer l’eau à 60°C. Le voyant de contrôle jaune (g) reste allumé pendant toute la phase de préchauffage et il s’éteint lorsque la température de l’eau souhaitée a été atteinte.

Chauffage **sans** température d‘eau contrôlée

1. Mettre l’interrupteur rotatif en position de fonctionnement « d ».

2. Tourner le bouton rotatif (a) sur la position de thermostat souhaitée (1 – 9). La lampe témoin verte (b) est allumée et affiche la position de la température ambiante réglée.

L‘appareil choisit automatiquement le palier de puissance requis, en fonction de la différence de température entre la température ambiante réglée et la température présente. Lorsque la température ambiante préréglée sur la pièce de commande est atteinte, le chauffage se coupe.

Lorsque le chauffe-eau est plein, l’eau est également chauffée automatiquement. La température de l’eau dépend alors de la puissance de chauffage délivrée et de la durée de chauffage nécessaire pour atteindre la température ambiante souhaitée.

Dans cette position de fonctionnement, le voyant de contrôle jaune (g – phase de préchauffage du ballon d'eau chaude) s'allume seulement lorsque la température de l'eau est inférieure à 5°C !

Par principe, le fonctionnement du chauffage est toujours possible, sans aucune restriction, que cela soit avec ou sans eau.

Chauffage avec installation d‘eau purgée

1. Mettre l’interrupteur rotatif en position de fonctionnement « d ».

2. Tourner le bouton rotatif (a) sur la position de thermostat souhaitée (1 – 9). La lampe témoin verte (b) est allumée et affiche la position de la température ambiante réglée.

L‘appareil choisit automatiquement le palier de puissance requis, en fonction de la différence de température entre la température ambiante réglée et la température présente. Lorsque la température ambiante préréglée sur la pièce de commande est atteinte, le chauffage se coupe.

Dans cette position de fonctionnement, le voyant de contrôle jaune est allumé (g – phase de mise en température du chauffe-eau) uniquement à des températures ambiantes inférieures à 5°C !

Arrêt « Mode gaz »

Couper le chauffage sur l'interrupteur rotatif (f).

Si l'on prévoit des gelées, vidanger impérativement le chauffe-eau !

En cas d'arrêt prolongé, fermer le robinet à fermeture rapide dans la conduite d'alimentation en gaz et fermer le robinet de la bouteille.

Lampe-témoin rouge « panne »

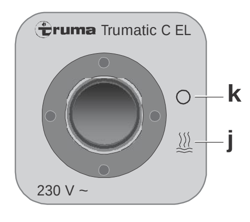
En cas de panne, le voyant de contrôle rouge (h) s'allume.

Pour déterminer les causes possibles de pannes, veuillez vous référer au manuel de recherche des pannes.

Le déblocage s'effectue en coupant l'appareil, puis en le remettant en marche.

Une ouverture du commutateur de fenêtre suivie de sa fermeture correspond à un arrêt/marche sur la pièce de commande (par ex. en cas de réinitialisation après une défaillance) !

Fonctionnement à l'électricité 230 V (450 W/2 A) – seulement sur le modèle Trumatic C EL – (eau chaude uniquement)



j = Interrupteur à bascule « Marche »
k = Interrupteur à bascule « Arrêt »

Mettre en route la chaudière sur pièce de commande (j). La lampe-témoin signale que l'appareil est en service.

Si la commande s'effectue par des boutons du véhicule, voir le mode d'emploi du constructeur du véhicule.

La température de l'eau **ne** peut pas être présélectionnée, elle est limitée automatiquement à environ 60°C ! Pour obtenir un réchauffage plus rapide du contenu du chauffe-eau, on peut le chauffer simultanément au gaz **et** à l'électricité.

Maintenance

Le réservoir d'eau utilisé est en acier pour denrées alimentaires.

Pour le détartrage du chauffe-eau, utilisez du vinaigre ou de l'acide formique, que vous versez dans le chauffe-eau par la conduite d'arrivée d'eau. Laisser agir l'acide, puis rincez soigneusement le chauffe-eau à l'eau claire. Pour la désinfection, nous recommandons « Certisil-Argento » ; les autres produits, en particulier ceux dégageant du chlore, sont inadaptés.

Afin d'éviter une prolifération des microorganismes, il convient de chauffer régulièrement le chauffe-eau à une température de 70°C (possible uniquement en service d'hiver).

En fonction de la puissance de chauffe pour atteindre la température ambiante, l'eau peut être chauffée jusqu'à 70°C.

L'eau contenue dans le réservoir n'est pas une eau potable !

Fusibles

Le fusible d'appareil ainsi que le fusible de la pièce de commande se trouvent sur l'unité de commande électronique de l'appareil.

Fusible d'appareil :
6,3 AT – à action retardée –
Fusible de pièce de commande (F3) :
1,6 AT – à action retardée –

Le fusible ne doit être remplacé que par un fusible de construction identique.

Consignes générales de sécurité

En cas de fuite de l'installation à gaz ou en cas d'odeur de gaz :

– éteindre toutes flammes directes
– ne pas fumer
– éteindre les appareils
– fermer le robinet de la bouteille
– ouvrir fenêtres et porte
– ne pas actionner de commutateurs électriques
– faire vérifier toute l'installation par un spécialiste !

Les réparations ne doivent être effectuées que par un spécialiste !

Après un démontage du tuyau d'évacuation des gaz brûlés, il faut toujours monter un joint torique neuf !

1. Toute modification apportée à l'appareil, y compris au guidage des gaz brûlés et à la cheminée, ou l'utilisation de pièces de rechange et de pièces d'accessoires importantes pour le fonctionnement (minuterie, par exemple) autres que des pièces originales Truma ainsi que l'inobservation de l'instruction de montage et du mode d'emploi invalide la garantie et entraîne l'exclusion de toute demande de réparation du préjudice subi. En outre, l'autorisation d'utiliser l'appareil est annulée et entraîne dans de nom-breux pays l'annulation de l'autorisation pour tout le véhicule.

2. La pression de service de l'alimentation en gaz de 30 mbars doit concorder avec la pression de service de l'appareil (voir plaque de fabrication).

3. Les installations de gaz liquéfié doivent satisfaire aux dispositions techniques et administratives du pays d'utilisation respectif (en Europe par ex. EN 1949 pour les véhicules ou EN ISO 10239 pour les bateaux). Les directives et réglementations nationales (en Allemagne par exemple, fiche de travail DVGW G 607 pour les véhicules ou G 608 pour les bateaux) doivent être respectées.

Le **contrôle des installations au gaz** doit être effectué et renouvelé **tous les 2 ans** par un expert et doit, le cas échéant, être confirmé dans le certificat de contrôle (conformément à, par ex., en Allemagne, la feuille de travail G 607 du DVGW pour les véhicules ou la feuille de travail G 608 pour les bateaux).

L'initiative du contrôle incombe au détenteur du véhicule.

Les détendeurs et les tuyaux doivent être remplacés à neuf au plus tard 10 ans après la date de fabrication (8 ans en cas d'utilisation professionnelle). La responsabilité incombe à l'exploitant.

4. Les appareils à gaz liquéfié ne doivent pas être utilisés lorsqu'on fait de l'essence dans des parkings, des garages ou sur des ferries.

5. Lors de la première mise en service d'un appareil neuf venant directement de l'usine (ou après un temps de repos relativement long), on peut observer un dégagement passager d'une légère fumée ou d'une odeur particulière. Il est recommandé de faire chauffer plusieurs fois l'appareil en mode « été » (60°C) et de garantir une bonne aération de la pièce.

6. Un bruit de combustion inhabituel ou un décollage de la flamme sont l'indice d'un défaut du détendeur et rendent nécessaire un contrôle de ce dernier.

7. Les objets sensibles à la chaleur (par ex. bombes aérosol) ne doivent pas être stockés dans la zone d'intégration du chauffage car celle-ci peut le cas échéant être sujette à des températures élevées.

8. Pour l'installation de gaz, utiliser uniquement des dispositifs de régulation de gaz conformes à EN 12864 (dans les véhicules) ou EN ISO 10239 (pour les bateaux) avec une pression de sortie fixe de 30 mbars. Le débit du dispositif de régulation de la pression doit correspondre au minimum à la consommation maximum de tous les appareils intégrés par le fabricant de l'installation.

Pour les véhicules, nous recommandons le détendeur Truma SecuMotion ou bien pour l'installation de gaz à deux bouteilles l'inverseur automatique Truma DuoComfort.

En cas de températures autour de 0°C et moins, le détendeur ou l'inverseur doivent être exploités avec le dégivreur « EisEx ».

Utiliser exclusivement des tuyaux de raccordement des régulateurs satisfaisant aux exigences du pays. Contrôler régulièrement ceux-ci au niveau de la fragilité. Pour une utilisation en hiver, utiliser uniquement des tuyaux spéciaux résistants au gel.

Caractéristiques techniques

établies selon la norme EN 624 et les conditions de contrôle Truma

Nature du gaz :
Gaz liquéfié (propane/butane)
Pression de service :
30 mbar
(voir plaque de fabrication)
Capacité en eau :
12 litres
Temps de mise en température d'env. 15°C jusqu'à env. 60°C :
Chauffe-eau 30 minutes environ (mesure selon EN 15033)
Chauffage + chauffe-eau env. 80 min.
Pression de l'eau :
max. 2,8 bar
Puissance de chauffage nominale
C 4002 : 2000/4000 W
C 6002 : 2000/4000/6000 W
Consommation de gaz
C 4002 : 170 – 320 g/h
C 6002 : 170 – 480 g/h
Débit d'air transporté (rejet libre, sans tuyau d'air chaud)
C 4002 : avec **3** sorties d'air chaud, max. 249 m³/h
avec **4** sorties d'air chaud, max. 287 m³/h
C 6002 : avec **4** sorties d'air chaud, max. 287 m³/h
Consommation de courant sous 12 V
chauffage + chauffe-eau
C 4002 : 0,2 – 5,6 A
(consommation de courant moyenne de 1,3 A)
C 6002 : 0,2 – 5,6 A
(consommation de courant moyenne de 1,4 A)
Mise en température du chauffe-eau : 0,4 A
Courant de repos : 0,001 A
Consommation de courant de la soupape électrique de sûreté/de vidange sous 12 V :
0,035 A
Poids :
17,6 kg (sans eau)

Déclaration de conformité :
Le Trumatic C a fait l'objet d'un contrôle par la DVGW et répond à la directive CE sur les appareils à gaz (90/396/CEE) ainsi qu'aux directives CE également applicables. Pour les pays de la CE, le numéro d'identification CE a été délivré
C 4002 : CE-0085AS0121
C 6002 : CE-0085AS0122.

Le chauffage répond à la directive relative aux appareils de chauffage 2001/56/CE avec les compléments 2004/78/CE et 2006/119/CE et porte le numéro d'autorisation de type
C 4002 : e1 00 0147
C 6002 : e1 00 0146.

Le chauffage répond à la directive d'antiparasitage radio des moteurs de véhicules 72/245/CEE complétée par la 2004/104/CE et la 2005/83/CE et porte le numéro d'autorisation de type :
e1 03 2499.

Le chauffage satisfait la directive CEM 89/336/CEE et la directive basse tension 73/23/CEE.



Sous réserve de modifications techniques !

Manuel de recherche des pannes

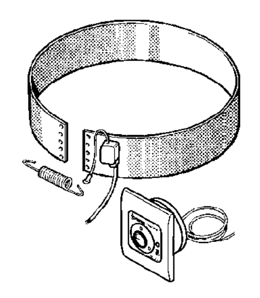
Panne	Cause	Suppression
Fonctionnement au gaz		
• Après la mise en marche (modes d'exploitation estivale et hivernale), aucun voyant de contrôle ne s'allume.	– Fusibles de sécurité des appareils ou du véhicule défectueux. – Fenêtre ouverte au-dessus de la cheminée (commutateur).	– Contrôler la tension de la batterie 12 V. – Contrôler tous les raccords électriques / les fusibles de sécurité. – Fermer la fenêtre.
• Après la mise en marche (au moyen d'une minuterie ZUC), le voyant de contrôle vert est allumé, mais le chauffage ne fonctionne pas.	– Fenêtre ouverte au-dessus de la cheminée (commutateur).	– Fermer la fenêtre.
• Après la mise en marche du chauffage, le voyant de contrôle rouge clignote.	– Alerte ! Tension de la batterie trop faible < 10,5 V.	– Charger la batterie !
• Env. 30 secondes après la mise en marche du chauffage, le voyant de contrôle rouge reste allumé de façon ininterrompue.	– Bouteille de gaz ou soupape à fermeture rapide de la conduite de gaz fermées. – Conduite d'arrivée d'air coupée.	– Contrôler la conduite d'arrivée de gaz. – Contrôler les éventuels couvercles de cheminée. – Dans le cas d'une utilisation sur un bateau, ouvrir la cheminée de pont.
• Le chauffage passe en mode panne au bout d'une durée de fonctionnement prolongée.	– Sorties d'air chaud bloquées. – Régulateur de pression de gaz gelé. – La proportion de butane dans la bouteille de gaz est trop élevée.	– Contrôle des différentes ouvertures d'échappement. – Utiliser le régulateur du système de dégivrage (EisEx). – Utiliser du propane. (Le butane ne convient pas pour le chauffage, en particulier lorsque les températures descendent en dessous de 10°C.)
Fonctionnement à l'électricité 230 V		
• Après la mise en marche, aucun voyant de contrôle ne s'allume.	– Pas de tension d'alimentation.	– Contrôler la tension d'alimentation 230 V et les fusibles de sécurité.
Alimentation en eau		
• Après l'arrêt du chauffage, la soupape de sûreté / soupape de décharge électrique s'ouvre.	– Température extérieure inférieure à 4°C. – Alimentation électrique 12 V absente au niveau de la soupape de décharge.	– Mettre le chauffage en marche. Pour des températures aux alentours de 4°C et moins, la soupape de décharge s'ouvre automatiquement ! – Contrôler la tension d'alimentation 12 V et les fusibles de sécurité.
• La soupape de sûreté / soupape de décharge électrique ne peut plus être refermée.	– Température extérieure inférieure à 8°C. – Alimentation électrique 12 V absente au niveau de la soupape de décharge.	– Mettre le chauffage en marche. Sans fonctionnement du chauffage, la soupape de décharge ne peut être refermée qu'avec des températures supérieures à 8°C ! – Contrôler la tension d'alimentation 12 V et les fusibles de sécurité.
• L'eau goutte de la soupape de sûreté / soupape de décharge électrique.	– Pression de l'eau trop élevée.	– Contrôler la pression des pompes (max. 2,8 bars). En cas de raccordement sur un système central d'alimentation en eau (raccordement sur le réseau national ou municipal), il faut installer un réducteur de pression, qui puisse empêcher la présence de pressions supérieures à 2,8 bars dans le ballon d'eau chaude.

Si ces mesures ne vous permettent pas de supprimer les pannes constatées, veuillez vous adresser, par principe, au service après-vente de Truma.

Accessoires



Minuterie Truma ZUC 2 cpl. avec câble de raccordement de 3 m (n° d'art. 34042-01).



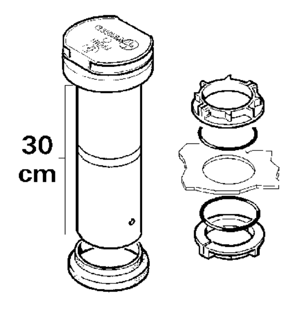
Manchon thermique électrique 230 V, 450 W pour l'eau chaude avec un câble de raccordement de 3 m (n° d'art. 34141-01).



Télécommande pour soupape électrique de sûreté/de vidange avec un câble de raccordement de 3 m (n° d'art. 34170-01).

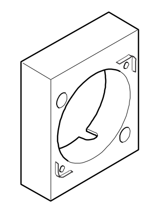
Les accessoires électriques sont dotés de fiches et peuvent être branchés indépendamment.

Des rallonges de câble pour la pièce de commande, la minuterie ZUC 2 ainsi que la pièce de commande pour la commande à distance de la soupape de vidange sont livrables sur demande.

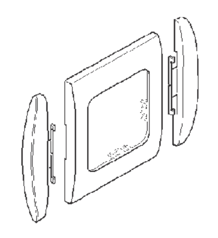


Rallonge de cheminée KVC pour le camping d'hiver (n° d'art. 34070-01).

Traversée de toit de protection pour caravanes (n° d'art. 34080-01).



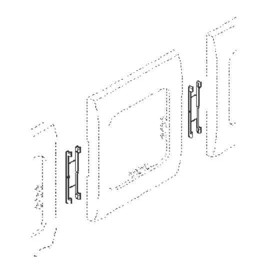
Cadre sur crépi pour les pièces de commande Truma (n° d'art. 40000-52600). Il n'est pas possible de l'associer avec les pièces latérales.



De manière standard, Truma fournit un cadre de protection adapté, de couleur gris agate, pour chaque pièce de commande et chaque minuterie. En outre, d'autres cadres de protection, de couleur noire, beige, platine ou or, sont également disponibles en tant qu'accessoires spécifiques.

Adaptées aux pièces de commande ou à la minuterie, les pièces latérales, disponibles en 8 couleurs différentes, permettent d'avoir une finition agréable à l'œil.

Sur ce point, veuillez vous adresser à votre revendeur spécialisé.



Clip de jonction (n° d'art. 34000-65900). Ils permettent le montage de plusieurs pièces de commande Truma les uns à côté des autres.

Déclaration de garantie du fabricant

1. Cas de garantie

Le fabricant concède une garantie pour des carences de l'appareil imputables à des défauts du matériau ou de la fabrication. En outre, le recours légal en garantie auprès du vendeur reste valable.

La garantie ne s'applique plus :

– pour les pièces d'usure et en cas d'usure naturelle,

– suite à l'utilisation de pièces autres que des pièces originales Truma dans les appareils et en cas d'utilisation de détendeurs inappropriés,

– en cas de non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi Truma,

– en cas d'utilisation non conforme,

– en cas d'emballage de transport inapproprié et non ordonné par Truma.

2. Prestations de garantie

La garantie couvre les carences dans le sens de l'article 1, se manifestant dans les 24 mois suivant la conclusion du contrat d'achat entre le vendeur et l'utilisateur. Le fabricant procédera à la remise en ordre de tels défauts, c'est-à-dire au choix par la livraison d'un appareil de rechange ou par une réparation. Si le fabricant réalise une prestation de garantie, le délai de garantie concernant les pièces réparées ou remplacées ne recommence pas du début, l'ancien délai continue à courir. Des prétentions plus poussées, en particulier des prétentions à dommages-intérêts de l'acheteur ou d'un tiers, sont exclues. Les dispositions de la législation sur la responsabilité sur le produit ne sont pas mises en cause.

Les frais de mise à contribution du service après-vente usine Truma pour remédier à une carence couverte par la garantie, en particulier les frais de transport, de manutention, de main-d'oeuvre et de matériel, sont à la charge du fabricant, pour autant que le SAV intervient sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne.

La garantie ne couvre pas les interventions de service après-vente dans les autres pays.

Des frais supplémentaires dus à des difficultés de dépose et de repose de l'appareil (par ex. démontage et remontage de meubles ou de parties de la carrosserie) ne sont pas reconnus en tant que prestation de garantie.

3. Invocation du cas de garantie

Les coordonnées du fabricant sont les suivantes : Truma Gerätetechnik GmbH & Co. KG, Wernher-von-Braun-Straße 12, 85640 Putzbrunn.

En Allemagne, toujours appeler le centre de SAV Truma en cas de dysfonctionnement. Dans les autres pays, les partenaires de service après-vente correspondants se tiennent à disposition (voir livret de service Truma ou www.truma.com). Toutes les réclamations doivent être signifiées avec de plus amples précisions. En outre, vous devez présenter votre justificatif de garantie rempli en bonne et due forme ou bien indiquer le numéro de fabrication de l'appareil, ainsi que sa date d'achat.

Pour que le fabricant puisse vérifier si l'on se trouve en présence d'un cas de garantie, l'utilisateur final doit amener ou envoyer à ses risques l'appareil au fabricant. Si le dommage porte sur un corps de chauffe (échangeur de chaleur), expédier aussi le détendeur.

Pour l'envoi à l'usine, le transport doit être réalisé en régime ordinaire. En cas d'application de la garantie, l'usine se charge des frais de transport ou des coûts d'envoi et de retour. Sinon, l'usine en avise le client et lui communique le montant du coût de la réparation qu'il devra supporter; dans ce cas, les frais d'expédition sont également à la charge du client.